

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf le 25 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès-Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHENE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, DAVID, FEDOU, FOURNIER, GUSTAVE, MAZEAU, MEDINA, OTAL, VALLARD.

Monsieur IZART donne pouvoir à Monsieur CABROL
Monsieur MALET donne pouvoir à Monsieur MAZEAU

Monsieur MEDINA donne lecture du compte rendu de la séance du 25 Mai 2009; ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur DAVID est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Inscription au programme départemental d'assainissement 2010
- Demande de subvention pour l'aménagement d'un trottoir Route de Bazus
- Approbation de conventions avec le Conseil Général pour travaux sur la voirie départementale
- Demandes de subventions
- Approbation du Plan de Continuité d'Activité
- Création de postes
- Présentation du rapport d'activité 2008 du Syndicat des Transports
- Questions diverses

1/ INSCRIPTION AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT 2010

Quatre propriétaires du Hameau des Bordettes ont demandé à être raccordés au réseau public d'assainissement. Pour cela, il conviendrait de réaliser une extension du réseau existant. Le montant des travaux s'élèverait à 23 000 Euros Hors Taxes.

Le Conseil Municipal donne son accord et demande une inscription au programme départemental d'assainissement 2010.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR ROUTE DE BAZUS

Monsieur FEDOU présente le projet de réalisation d'un trottoir Route de Bazus, côté impair, avec busage du fossé existant et modification du réseau pluvial. Le montant des travaux s'élève à 56 411 € H.T.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Général.

3/ APPROBATION DE CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR TRAVAUX SUR LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Conseil Général pour les travaux qui seront effectués sur la voirie départementale : Trottoirs Route de Bazus et Aménagements de sécurité zone 30 au centre du village.

Chemin de Malingoust : Les consorts Fabre ont demandé à la Mairie la réfection et l'entretien du chemin communal de Malingoust qui dessert leurs propriétés.
Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques années les propriétaires riverains avaient souhaité acquérir ce chemin, puis avaient abandonné la procédure.

Le Conseil donne son accord pour que les travaux de remise en état soient entrepris.

4/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des demandes de subventions seront faites auprès du Conseil Général pour les investissements suivants :

Achat de matériel et de mobilier pour les écoles : 5 336,44 €

Installation d'une climatisation réversible pour le Club des aînés : 5 190 €

Acquisition d'une tondeuse : 1 162,21 €

5/ APPROBATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Madame GENAILLE rappelle que le plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » impose à tous les services et notamment aux collectivités locales d'établir un Plan de Continuité d'Activité. Son but est de maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible malgré un absentéisme important.

Pour cela chaque service a procédé à l'identification de ses missions essentielles, à la définition d'un ordre de priorité de ses autres missions et a réfléchi aux alternatives de remplacement des agents absents.

Une cellule de crise a été constituée. Elle est composée de Monsieur le Maire, Mr Mazeau (référént pandémie), Mme Genaille (communication), Mr Andreu (logistique), Mme Gouesnard (ressources humaines) et Mlle Cayol (enfance).

Le Conseil Municipal approuve le Plan de Continuité d'Activité présenté.

6/ CREATION DE POSTE

Le Contrat Avenir de l'agent employé depuis deux ans aux services techniques s'achève fin septembre, Monsieur le Maire propose de conserver cet agent 6 mois supplémentaires sur un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Accord du Conseil Municipal.

7/ PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008 DU SYNDICAT DES TRANSPORTS

Le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine (SITPRT) est l'une des trois composantes du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération

Toulousaine (SMTC) aux côtés de l'Agglomération du Grand Toulouse (aujourd'hui Communauté Urbaine) et du SICOVAL.

En 2008, le SITPRT représente au SMTC 20 communes de l'Agglomération, puis 22 avec l'intégration des communes de Mondouzil et Aigrefeuille en cours d'année (délibération du 18 novembre 2008).

La contribution financière du SITPRT au SMTC en 2008 s'est élevée à 1 022 966 euros.

Le travail du SITPRT a été conduit comme les années précédentes sur la base de rencontres de terrain avec les représentants des différentes communes mais également de réunions de secteurs organisées en fonction des enjeux locaux.

En ce qui concerne les réseaux bus, pas de grandes modifications à noter.

Une étude générale a été engagée en 2007 visant à définir les exigences techniques et financières de la desserte du territoire du SITPRT, en prenant en compte les divers modes, bus, navette, TAD (transport à la demande), train. Cette étude est versée en 2008 au dossier du PDU (Plan de Déplacements Urbains) afin de permettre la prise en compte des projets nécessaires à la desserte des territoires du SITPRT.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Création d'un Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement

Il est proposé aux communes de s'associer à la création d'un nouveau syndicat mixte dont les compétences sont regroupées en quatre domaines distincts : l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et d'autres compétences liées à l'eau, telles que les eaux pluviales ou les dispositifs de lutte contre l'incendie. L'adhésion peut se faire à la carte. Monsieur le Maire précise que le transfert de compétences entraîne la mise à disposition de l'ensemble des biens et équipements et de l'ensemble des droits et obligations.

Les conseillers souhaitent une étude plus approfondie du fonctionnement de ce syndicat.

Garantie de l'emprunt pour la construction des logements sociaux du secteur Massebiau

Le groupe Arcade, qui va réaliser les 21 logements sociaux dans l'opération d'aménagement du secteur Massebiau, demande à la commune de garantir les emprunts qu'elle va contracter pour la construction à hauteur de 30% de la valeur totale empruntée, soit : 606 341 €.

Le Conseil Municipal demande à avoir plus d'informations sur le Groupe Arcade avant d'accorder la garantie.

Demande d'installation d'un pylône de Télécommunication

Suite à la demande de fermeture du pylône de transmission des différentes ondes radio et télévision du quartier de Bonheure à Toulouse, Monsieur le Maire de Toulouse souhaite connaître la position du conseil sur une éventuelle installation sur notre commune.

Le Conseil s'oppose à cette implantation.

Intercommunalité

Un ASVP (agent de surveillance de la voie publique) de l'intercommunalité sera mis à notre disposition le mardi et le vendredi matin. Il assurera le suivi et le contrôle des autorisations de voirie, la distribution des plis et courriers aux administrés et la navette avec les services extérieurs.

La Poste

A partir du 1^{er} janvier 2010, La Poste, actuellement établissement public à caractère industriel et commercial, serait transformée en société anonyme.

Devant l'incertitude du maintien de ses missions de service public, notamment en matière d'aménagement du territoire et de lien social, le Conseil Municipal, moins deux abstentions (Mrs Gustave et Otal) et un vote contre (Mme Melchior) demande la tenue d'un référendum national sur le service public postal.

Agenda 21

Mme REGIS et Mr PEYRUCAIN ont eu un entretien téléphonique avec l'Association Entreprise Territoire et Développement, qui est chargée d'établir un rapport pour le Ministère sur notre demande d'appel à reconnaissance. Le dossier a été apprécié, surtout compte-tenu de l'implication d'administrés de la commune. L'association doit rendre son rapport, mi-octobre.

Cloches de l'Eglise

Suite à différents dérèglements techniques, un devis de réparation des cloches a été demandé à plusieurs sociétés. Le montant des travaux s'élève à 2 057 €. Une étude plus approfondie pour la remise aux normes sera effectuée par un expert de l'art campanaire, désigné par le Conseil Régional.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.